

RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2

MODIFIANT LE NOM DE LA MRC DE LAJEMMERAIS

À sa séance ordinaire du 9 décembre 2021, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville décrète :

SECTION I OBJET

1. Le présent règlement modifie le *Règlement numéro 16 permettant l'émission d'une carte de crédit au nom de la MRC de Lajemmerais*.

SECTION II DISPOSITIONS MODIFICATIVES

2. Le titre du règlement est modifié par le remplacement de la mention « MRC de Lajemmerais » par la mention « Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville ».

3. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de la mention « MRC de Lajemmerais » par la mention « Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville ».

4. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement de la mention « MRC de Lajemmerais » par la mention « Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville ».

SECTION III ENTRÉE EN VIGUEUR

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

_____(signé)_____
Martin Damphousse
Préfet

_____(signé)_____
Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

COPIE certifiée conforme
à Verchères, le 10 décembre 2021


Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier